

Communauté de communes Erdre et Gesvres

Les factures de déchets n'étaient pas justifiées

En 2009, les agents de service de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres en avaient-ils marre des dépôts sauvages de déchets à proximité des points de recyclage ou avaient-ils reçu des consignes pour ne plus tolérer ce genre d'abandon dans la nature ?

Quoi qu'il en soit, en 2009, à trois

reprises, à Fay-de-Bretagne et à Treillières, avant de faire le ménage et de remiser dans les bennes les rébus, cartons et papiers, abandonnés sur la voie publique, ils dénichaient un nom et une adresse, et envoyaient la facture d'enlèvement aux potentiels propriétaires et citoyens sagouins. Il leur en coûtait 70 €.

Factures que ces derniers contestaient sitôt et factures annulées, le 24 février dernier, par le tribunal administratif de Nantes, estimant que la seule présence d'un nom et d'une adresse sur une enveloppe n'était pas une preuve suffisante que les uns et les autres étaient responsables du dépôt de déchets.